

## COMPTE-RENDU DU CT DGAC DU 3 JUILLET 2017

Approbation du compte rendu du CT DGAC du 2 mars 2017 (*pour avis*).  
Ce point est reporté au prochain CT.

### Textes IEEAC

- Décret modifiant le décret n°71-917 du 8 novembre 1971 relatif au statut particulier du corps des ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile (*pour avis*).  
Cette mesure modifie la proportion de recrutement externe et interne, afin de compenser l'insuffisance de candidats au concours interne et à l'examen professionnel.  
Ce point est validé.
- Décret modifiant le décret n°2009-1322 du 27 octobre 2009 fixant l'échelonnement indiciaire applicable à certains corps et emplois relevant de la DGAC (*pour avis*).  
FO a tenu à minimiser les effets néfastes de la PPCR en obtenant, dans le cadre protocolaire, que la refonte des grilles indiciaires prenne en compte l'atypisme des corps DGAC.  
Ce point est validé par le CT.

### Modification de l'arrêté listant les sites restructurés (PRC)

Modification de l'arrêté du 16 décembre 2014 fixant les opérations de restructuration de service au sein de la DGAC ouvrant droit à la PRC instituée par le décret n° 2014-1222 du 21 octobre 2014, et précisant la période durant laquelle cette prime peut être allouée aux personnels concernés :

- Rodez-Aveyron
- La Rochelle-Ile de Ré
- Antenne ENAC Aix-les-Milles
- DCC de Salon-de-Provence.

Ce point est approuvé à l'unanimité.

### Modification de l'arrêté fixant la liste des astreintes

- A l'échelon central de la DO, création d'une seconde astreinte opérationnelle, activable en cas d'évènement particulier programmé, activée dès l'été pour la gestion des travaux à Orly ;
- Au CRNA Ouest : suppression de l'astreinte technique de maintenance CAUTRA, suite à la réorganisation du service technique en 2009 ;
- Au CRNA Nord : suppression de l'astreinte technique de maintenance CAUTRA, suite à la réorganisation du service technique en 2014 ;
- Au SNA Ouest : suppression des deux astreintes techniques de Nantes Atlantique ; le service fonctionne désormais avec une Supervision MO H12.

Ce point est approuvé. FO, opposé à mise en place systématique d'astreintes, s'est abstenu.



## Elections professionnelles 2018

En application des règles interministérielles sur la parité, la DGAC mettra en place le processus prévu par la loi dite de représentation équilibrée. Cela consiste, pour les scrutins de listes (CT locaux et CAP), d'avoir un nombre de femmes et d'hommes proportionnel au nombre de femmes et d'hommes représenté au sein de l'instance concernée. Cette représentativité étant celle valant au plus tard 6 mois avant les élections. Les élections professionnelles auront lieu le 6 décembre 2018.

## Point sur la mise en place du Télétravail

Mme la Secrétaire Générale fait un point sur le 1<sup>er</sup> comité de suivi Télétravail. Un bilan au 16 juin a été fait. L'ensemble des services de la DGAC a mis en place le processus. Il apparaît que la plupart des demandes portent sur un jour de télétravail hebdomadaire. La raison principalement invoquée est la distance travail-domicile.

FO, ainsi que les autres OS, se satisfait de voir que tous, DO comprise, aient entamé les démarches de traitement des dossiers.

## Questions diverses

A propos de l'informatique de gestion, FO profite de ce CT pour réaffirmer la nécessité de renforcer les effectifs. Le recrutement de 6 ouvriers informaticiens ne couvrira pas la totalité des besoins. De plus, le projet de marché national de support informatique que veut mettre en place la DGAC ne nous convient pas.

Ce marché qui couvre l'ensemble des activités informatique peut mener sans garde-fou à une externalisation complète de tout le domaine. FO a rappelé que dans ces conditions nous refusons la mise en place de ce marché et nous avons demandé le recrutement d'ouvriers informaticiens pour 2018.

FO continuera à agir dans ce domaine dans l'intérêt des agents et du service rendu.

**Vos représentants: Laurent NOTEBAERT, Jean-Christophe MAZIN, Pierre GAUBERT, Vincent BACHELIER**

Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ? REJOIGNEZ FO ! <http://www.fodgac.fr/fr/adhesion/>

